MINISTERE DE L’EDUCATION NATIONALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

 SECRETARIAT D’ETAT CHARGE DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE HASSAN II DE  CASABLANCA

FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES

MOHAMMEDIA

VENTE AUX ENCHERES

N° : 01F / FSTM/ 2019

Lot unique

**Vente aux enchères n° 01F/FSTM/2019**

**« Cahier de Charges »**

**Année 2019**

**Vente aux enchères de matériels divers (LOT UNIQUE)**

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**Vente aux enchères conclue entre les contractants :**

**Faculté des Sciences et Techniques de Mohammedia, sise à Mohammedia, Avenue des Facultés route de Rabat, représentée son Doyen,**

**et désignée ci-après par le Maître d’ouvrage (M.O).**

D'une part,

Et,

Monsieur ou entreprise:……………………………………………………. .

Résidant ou faisant élection de domicile à : ……………………………….

…………………………………………………………………………………..

CIN ou n° du registre de commerce: …………………………..……………

……………………………………………………………………………………

Désigné ci-après par l’acheteur.

D'autre part,

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Sommaire**

Article 1- Objet et consistance de la vente...................................................................... 4

Article 2 - Pièces constitutives des offres ....................................................................... 4

Article 3 – Cautionnement............................................................................................... 4

Article 4- Présentation des dossiers des concurrents ................................................... 4

Article 5 - Visite du dépôt ................................................................................................ 5

Article 6- Evacuation des produits vendus ..................................................................... 6

Article 7- Réception définitive......................................................................................... 6

Article 8- Obligations diverses......................................................................................... 6

Article 9- Droits de timbre et d’enregistrement ............................................................. 6

Article 10 - Règles de vente............................................................................................... 6

Article 11- Délai de validité des offres............................................................................... 7

Article 12- Lettres et instructions - Mode de règlement.................................................. 7

Article 13- Dégâts causés aux tiers ................................................................................... 7

Article 14- L'assurance contre risques ............................................................................. 7

Article 15- Sanctions contre l’acheteur............................................................................. 8

Article 16- Pénalité pour dommages ................................................................................ 8

Article 17 - Litiges .............................................................................................................. 8

Article 18- Principes généraux du règlement .................................................................. 8

Article 19 - Domicile de l'acheteur ................................................................................... 8

Article 20– Bordereau des prix ....................................................................................9-13

Modèle Déclaration sur l’honneur 14

Modèle Acte d’engagement 16

Attestation du visite du lieux 18

**Article 1- Objet et consistance de la vente**

La présente vente consiste à la vente aux enchères de matériels divers : Lot unique, l’évacuation de ce matériel, son transport et la remise en état et le nettoiement du dépôt seront assurés par l'acheteur et à ses frais.

Le matériel objet de vente est constitué de matériel informatique, matériel et mobilier de bureau, matériel d’enseignement et divers, sont déposés dans la cave au sein de l’Administration de la Faculté.

L'acheteur est censé avoir fait la visite des lieux pour pouvoir estimer l’état du matériel à céder. Il ne peut prétendre à aucune indemnité si des vices ont été décelés après attribution.

**Article 2 - Pièces constitutives des offres**

Les pièces constitutives des offres des concurrents sont celles indiqué à l’article ci-après

**·** L’acte d’engagement ;

**·**Le présent cahier de charges comprenant le bordereau des prix – détail estimatif ;

**·**Le cautionnement est indiqué à l’article 3.

**Article 3 – Cautionnement**

Pour participer à cette vente aux enchères, les soumissionnaires doivent constituer un chèque certifié par la banque au profit de la Faculté des Sciences et Techniques de Mohammedia (Sis, Mohammedia, Avenue des Facultés route de Rabat).

Le cautionnement est fixé à :

Lot Unique : = **Quinze** **Mille dirhams (15000,00 DHS);**

Ce chèque certifié par la banque ne sera restitué à l'acheteur qu'après versement du montant de la vente au compte courant ouvert au nom de la **Faculté des Sciences et Techniques de Mohammedia sous n° 310787104302400494060168 et évacuation du matériel vendu.**

**Article 4- Présentation des dossiers des concurrents**

Chaque dossier présenté est mis dans un pli fermé cacheté portant :

* Le nom, prénom (ou raison sociale) et l’adresse du concurrent ;
* L’objet de la présente vente aux enchères ;
* La date et l’heure de la séance d’ouverture des plis ;
* L’avertissement que «**Le pli ne doit être ouvert que par le Président de la commission de vente aux enchères lors de la séance public d’ouverture des plis** ».

Ce pli contiendra obligatoirement deux (02) enveloppes distinctes :

**La 1èreenveloppe comprend :**

* La déclaration sur l’honneur dûment rempli et signée par le concurrent ou son représentant habilité ;
* Le chèque certifié par la banque précité ;
* Le présent cahier de charges signé et cacheté à la dernière page et paraphé sur toutes les pages avec la mention lu et accepté écrite à la main ;
* Les éléments d’identification du candidat :
* S’il s’agit d’une personne morale : les statuts ;
* S’il s’agit d’une personne physique : Une Photocopie certifiée conforme à l’originale de la carte d’identité nationale ;
* Déclaration sur l’honneur

Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « Dossier administratif »

La 2ème enveloppe désignée par " Offre financière" doit comprendre :

1. L’acte d’engagement, établi sur papier timbré, dûment rempli et signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu’un même représentant puisse présenter plus d’un concurrent à la fois pour le même lot de cet appel d’offres.
2. Le bordereau des prix et le détail estimatif (conformément au modèle ci-joint).

Les offres doivent être établies sans contenir ni restrictions ni réserves. La Faculté des Sciences et Techniques de Mohammedia (Sis, Mohammedia, Avenue des Facultés route de Rabat) se réserve le droit d’écarter toute offre qui contiendrait des réserves ou serait assortie de conditions.

**N.B** : Le montant de l’acte d’engagement ainsi que le montant du bordereau des prix devront être écrits en chiffres et en toutes lettres.

**Article 5 - Visite du dépôt**

Les produits à vendre objet de la présente vente aux enchères sont exposés au dépôt sis à la Faculté des Sciences et Techniques de Mohammedia (Sis, Mohammedia, Avenue des Facultés route de Rabat). Ce dépôt peut être visité pendant les heures de 9h00 à 15h00 du Lundi au Vendredi, à partir du lendemain de la publication de l’avis de vente aux enchères et jusqu’au dernier jour ouvrable précédant la date de la séance publique de vente.

L’entrepreneur titulaire ne pourra en aucun cas formuler de réclamations basées sur une reconnaissance insuffisante de l’état du matériel vendu ou des conditions de manutention dudit matériel.

**Article 6- Evacuation des produits vendus**

L’acheteur prendra les dispositions nécessaires pour terminer l'évacuation des produits de vente dans un délai de **Vingt jours (20j)** à partir de la date d’affichage des résultats de vente.

Passé ce délai, La Faculté des Sciences et Techniques de Mohammedia (Sis, Mohammedia, Avenue des Facultés route de Rabat) se réserve le droit de disposer des lots non enlevés et dans ce cas, le cautionnement provisoire lui restera entièrement acquis de plein droit.

**Article 7- Réception définitive**

Dès que l'ensemble des produits vendus aura été évacué, l’acheteur sera tenu d'en aviser le Maître d’Ouvrage par fax ou lettre recommandée. Il sera alors procédé aux vérifications permettant de s'assurer de la bonne évacuation du matériel vendu.

Il reste entendu que la réception définitive ne pourra être prononcée que dans la mesure où les opérations de vérification n'auront donné lieu à aucune observation importante de la part du MO. Dans le cas contraire, elle ne pourra être prononcée que lorsque toutes les reprises de mise au point nécessaire auront été effectuées sans lui entraîner pour autant une quelconque modification des délais d’exécution contractuels prévus ci-dessus.

Lorsque tous les produits vendus auront été évacués, il sera établi un procès-verbal de réception définitive.

**Article 8- Obligations diverses**

**1.** L’acheteur sera tenu de provoquer lui-même toutes les instructions qui pourraient lui manquer, il ne pourra jamais se prévaloir du manque de renseignements pour justifier une exécution contraire à la volonté du MO ;

**2.** L’acheteur sera tenu d’obtenir lui-même tous les permis et autorisations nécessaires

Octroyés par les différents organismes habilités ;

**3.** Le dégagement, le nettoiement et la remise en état des emplacements mis à la

Disposition de l'acheteur devront être exécutés avant de prononcer la réception

Définitive.

**Article 9- Droits de timbre et d’enregistrement**

Les droits de timbres et d'enregistrement seront à la charge de l'acheteur.

**Article 10 - Règles de vente**

**A)**La Faculté des Sciences et Techniques de Mohammedia (Sis, Mohammedia, Avenue des Facultés route de Rabat), n’est pas tenue de donner suite à la présente mise en concurrence, si les offres reçues sont jugées insuffisantes.

**B)** Aucun soumissionnaire ne peut prétendre à indemnité dans le cas où sa proposition n'est pas acceptée.

Les produits objet de cette vente seront attribués au plus offrant.

**Article 11- Délai de validité des offres**

Les offres sont valables pendant une période de 30 jours à compter de la date limite prévue pour la remise des offres.

**Article 12- Lettres et instructions - Mode de règlement**

L’acheteur se conformera strictement aux lettres et instructions qui lui seront adressés par le MO.

Le règlement du montant total de l’acte d’engagement se fera par le titulaire dans les 10 jours qui suivent l’ordre de recette du Maître d’Ouvrage.

L'acheteur ne peut commencer l'évacuation du matériel cédé qu’après versement de la somme totale de l’acte d’engagement au compte de la Faculté des Sciences et Techniques de Mohammedia (Sise, Mohammedia, Avenue des Facultés route de Rabat), N° 310787104302400494060177 ouvert à la Trésorerie Préfectoral de Mohammedia

A défaut, le soumissionnaire de premier rang perd sa caution et les lots seront vendus au soumissionnaire dont l’offre est classée au rang suivant, si cette offre est jugée acceptable par la commission d'ouverture des plis.

Après remise du récépissé de versement de la somme sus-indiquée et l'établissement des autorisations nécessaires, le soumissionnaire retenu sera autorisé par écrit à commencer l'évacuation du matériel vendu.

**Article 13- Dégâts causés aux tiers**

L’acheteur demeurera seul responsable, sans recours contre le Maître d’Ouvrage, des dommages, des dégâts et accidents causés à des tiers, qui pourraient résulter de l'évacuation ou le colportage du matériel cédé, même s’il n’y a ni faute, ni négligence de sa part ou de celle de son personnel.

**Article 14- L'assurance contre risques**

Le soumissionnaire devra se conformer aux dispositions des dahirs du 25 Juin 1972, du 21 mars 1943 et du 27 décembre 1944 relatifs aux accidents du travail et du dahir n°1-02-179

du 12 joumada I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n° 18-01 modifiant et complétant le Dahir n° 1-60-223 du 12 ramadan 1382 (6 février1963) portant modification de la forme du dahir du 25 hija 1345 ( 25 juin 1927) relatif à la réparation des accidents du travail.

**Article 15- Sanctions contre l’acheteur**

En cas de dégâts causés au domaine public ou de non observation des clauses de remise en état des lieux, le Maître d’Ouvrage se réserve le droit de faire exécuter ces travaux de remise en état aux frais de l’acheteur sans mise en demeure préalable.

Dans ce cas, les dépenses correspondantes seront automatiquement prélevées sur le montant du cautionnement.

**Article 16- Pénalité pour dommages**

Si l’évacuation du matériel est réalisée dans des conditions autres que celles prévues par le présent Cahier des charges, le Maître d’Ouvrage peut procéder, sans préavis, à la résiliation sans indemnités de l'acte de vente.

**Article 17 - Litiges**

Les différends auxquels pourraient donner lieu l’exécution de la présente vente aux enchères seront soumis aux tribunaux compétents.

**Article 18- Principes généraux du règlement**

Le prix du bordereau des prix a un caractère absolument forfaitaire. Il tient compte de tous les frais, faux frais et toutes sujétions relatives à l'évacuation des produits vendus et prescriptions faisant l'objet du présent Cahier des charges et comprenant notamment :

* les dépenses de remise en état des lieux ;
* Tous les frais de transport ;
* Tous les frais de main d’œuvre et frais afférents ;
* toutes les dépenses que l’acheteur peut avoir à engager pour satisfaire aux mesures de police et de sécurité et en général tous les frais accessoires ;
* les frais généraux et le bénéfice de l’acheteur.

Ces prix tiennent compte également de toutes les difficultés que l’acheteur pourrait rencontrer pendant l'exécution des travaux de reprise du matériel et qui étaient prévisibles ou imprévisibles à la date de la soumission, et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont les conséquences nécessaires et directes du travail.

**Article 19 - Domicile de l'acheteur**

Toute notification concernant les travaux résultant de la présente vente sera valablement faite au domicile de l’acheteur indiqué dans son acte d’engagement.

**Article 20– Bordereau des prix**

**BORDEREAUX DES PRIX DETAIL ESTIMATIF**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Désignation** | **qtité** | **PU** | **PT** |
| **Meuble** |  |  |  |
| * Armoire
 | 5 |  |  |
| * Etagère pour armoire
 | 50 |  |  |
| * Chaises pour classe en bois
 | 210 |  |  |
| * Chaises pour amphithéâtre
 | 70 |  |  |
| * Table individuelle étudiant
 | 310 |  |  |
| * Table bibliothèque
 | 10 |  |  |
| * Bureaux
 | 9 |  |  |
| * Tableaux
 | 103 |  |  |
| * Support rideaux
 | 70 |  |  |
| * Support tableau en fer
 | 11 |  |  |
| **Enseignement** |  |  |  |
| * Oscilloscope
 | 43 |  |  |
| * Fréquencemètre
 | 2 |  |  |
| * Rétroprojecteur
 | 25 |  |  |
| * Agitateur chauffante
 | 3 |  |  |
| * Balance
 | 1 |  |  |
| * PH-mètre
 | 3 |  |  |
| **Matériel informatique** |  |  |  |
| * Onduleur
 | 57 |  |  |
| * Ordinateur
 | 509 |  |  |
| * Imprimante
 | 73 |  |  |
| **Photocopieur** |  |  |  |
| * Photocopieur
 | 22 |  |  |
| * Support photocopieur
 | 5 |  |  |
| **Sanitaire** |  |  |  |
| * Tuyaux en fer grande dimension
 | 20 |  |  |
| * Pack WC
 | 26 |  |  |
| **Climatiseurs** | 12 |  |  |
| **Fenêtres** | 50 |  |  |
| **Protège fenêtres en fer** | 5 |  |  |
| **Lampes électrique avec support en fer** | Forfait |  |  |
| **Bois de chauffage** | Forfait |  |  |

**VENTES AUX ENCHERES N° 01F/FSTM/2019**

* **Lot Unique**

**TOTAL TTC :…………………………………………………..**

**Arrêté le présent bordereau à la somme de : ………………….…………………………**

**L’acheteur**

**Signature avec la mention manuscrite**

**Lu et accepté sans réserve**

**TOUTE OFFRE INFERIEURE A 30% de l’ESTIMATION EST REFUSEE**

**Modèle de Déclaration sur l’honneur (\*)**

- Mode de passation : **Vente aux enchères N° 01F/FSTM/2019**

- Objet du vente aux enchères : **Lot UNIQUE**

**A - Pour les personnes physiques**

Je, soussigné : ................................................................... (Prénom, nom et qualité)

agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :.........................................................................................

Affilié à la CNSS sous le n° :................................. (1)

Inscrit au registre du commerce de............................................ (Localité) sous le n° ...................................... (1)

N° de la Taxe Professionnelle .......................... (1)

N° du compte courant postal bancaire ou à la TGR…………………..(RIB)

**B - Pour les personnes morales**

Je, soussigné ......................................................................... (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

Agissant au nom et pour le compte de...................................... (Raison sociale et forme juridique de la société) au capital de:.....................................................................................................

Adresse du siège social de la société..................................................................... adresse du domicile élu..........................................................................................

Affiliée à la CNSS sous le n°.............................. (1)

Inscrite au registre du commerce............................... (Localité) sous le n°.................................... (1)

N° de la Taxe Professionnelle........................ (1)

N° du compte courant postal bancaire ou à la TGR…………………..(RIB)

**- Déclare sur l'honneur** :

1 - m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;

2 - que je remplie les conditions prévues à l'article 22 du présent règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l’Université ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;

- **Etant** en redressement judiciaire j’atteste que je suis autorisé par l’autorité judiciaire compétente à poursuivre l’exercice de mon activité (2) ;

3 - m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :

- à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 22 du présent règlement ;

 - que celle-ci ne peut dépasser 50 % du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d’état principal du marché ;

4 – m’engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d’exécution du présent marché.

5 – m’engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue de l’influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.

- **certifie** l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.

- **reconnais** avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 24 du présent règlement, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....................le...........................

**Signature et cachet du concurrent (2)**

(1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d’origine ou de provenance.

(2) à supprimer le cas échéant.

(\*) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

**Modèle d’Acte d'engagement**

**A - Partie réservée à l'organisme**

Vente aux enchères N° **01F/FSTM/2019**

Objet de ventes aux enchères : **Lot unique.**

passé en application de l'alinéa 2, du paragraphe 1, de l'article 16 et l'alinéa 3 du paragraphe 3 de l’article 17 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l’Université Hassan II de Casablanca.

**B - Partie réservée au concurrent**

**a) Pour les personnes physiques**

Je (2), soussigné :.................................................................... (Prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu ............................................... affilié à la CNSS sous le ........................... (3) inscrit au registre du commerce de ....................... (Localité) sous le n°............................................(3) n° de patente ....................................... (3)

**b)** Pour les personnes morales

Je (2), soussigné ……………………………………………... (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

Agissant au nom et pour le compte de ................................................................ (Raison sociale et forme juridique de la société) au capital de :.......................................adresse du siège social de la société ................................................adresse du domicile élu .....................................affiliée à la CNSS sous le n°……......(3) et (4) inscrite au registre du commerce................. (Localité) sous le n°............... (3) et (4) n° de la taxe professionnelle ..................................... (3) et (4)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

**1)** remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix, un détail estimatif conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

**2)** m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

**-** Montant hors T.V.A...................................................................................................... (En lettres et en chiffres) ;
**-** taux de la T.V.A ............................................................................................................................ (En pourcentage) ;
**-** montant de la T.V.A. .................................................................................................. (En lettres et en chiffres) ;
**-** montant T.V.A. comprise ……………………………………………………………….. (En lettres et en chiffres).
L’Université se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte ...................................... à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) (1) ouvert à mon nom(ou au nom de la société) à ………………….... (Localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro .........

**Fait à........................le....................**

**(Signature et cachet du concurrent)**

(1) supprimer les mentions inutiles

(2) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

1) - mettre : «Nous, soussignés.................................................................... Nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;

2) - ajouter l'alinéa suivant : « désignons.................................................................... (Prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».

(3) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d’origine, la référence à la déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative ou un notaire ou organisme professionnel qualifié.

(4) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

**ROYAUME DU MAROC**

**UNIVERSITE HASSAN II DE CASABLANCA**

**FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES**

**MOHAMMEDIA**

**ATTESTATION DE VISITE DU LIEUX**

Je soussigné, Monsieur, Société : ……………..……………………………avoir visité la Faculté des Sciences et Techniques de Mohammedia, en date du : …………………….. Pour constater le matériel destiné à la vente aux enchères n° : 01F/FSTM / 2019, en lot unique.

 Le : ………………………….

 Cachet et signature du responsable